

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 29 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le **29 janvier**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 janvier 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire

Etaient Présents : Michel LE ROUX, Eliane COGNOT, Jean-Paul PINAUD, Jean-Luc LAUVERJAT (a reçu procuration de Dorothee GALOPIN), Bernadette CORJON, Jean-Marc SECQUEVILLE (a reçu procuration de Sylvain PHILIPPOT), Simone TOUCHARD, Jean-Loup OUDIN, Annie GREGOIRE, Gratiane DES DORIDES, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Dominique DE WILDE, Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS, Guy BENTEO formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sylvain PHILIPPOT (a donné procuration à Jean-Marc SECQUEVILLE), Dorothee GALOPIN (a donné procuration à Jean-Luc LAUVERJAT)

Absents : Dominique DE WILDE, Guy BENTEO

Jean-Luc PICARD est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Suite à la rencontre des Maires du Loiret au Conseil Départemental, le projet de mandat 2015-2021 du Département a été transmis aux Communes. Monsieur le Maire présente les principaux objectifs du mandat déclinés par le Département.
- Les classes de l'école élémentaire concernées par le projet de classe de mer ont transmis un courrier de remerciement à la mairie pour la participation financière de la Commune.
- La nouvelle station d'épuration fonctionne, une période d'observation d'un mois a été engagée à compter du 14 janvier dernier. L'objectif est de mesurer le bon fonctionnement de la nouvelle station sur un mois complet, avant de procéder à la réception de l'ouvrage. Les aménagements extérieurs, dont la démolition de l'ancienne station, sont en cours de réalisation (terrassment, création d'un petit bassin, etc.).
- Suite aux échanges avec le Département concernant la dangerosité du comportement des automobilistes au niveau de l'entrée nord de Nogent, les services départementaux ont décidé de renforcer la signalétique d'interdiction de tourner à gauche pour les véhicules venant du sud sur la RD 2007. De plus, la sortie nord de Nogent sur Vernisson sera mise en sens unique sur la partie située entre la Rue Georges Bannery et la RD 2007. Les habitations situées de l'autre côté de la RD2007 devront donc emprunter le rond-point de la route de Châtillon pour entrer dans le centre-bourg. Madame Monique PIOT souhaite savoir si les habitants concernés ont été informés, et trouve que cette solution présentera une certaine dangerosité. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une décision du Conseil Départemental afin de renforcer l'interdiction de tourne à gauche, et qu'il conviendra en effet d'informer les habitants concernés.
- Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche a reçu le 20 janvier dernier une délégation composée de Monsieur le Sénateur Jean-Pierre Sueur, Monsieur le Député-Maire Jean-Pierre Door, Monsieur le Président de la Région Centre François Bonneau, Madame la Vice-Présidente de la Région Centre Anne Besnier, Monsieur le Conseiller Départemental et Président de la CC de Châtillon-Coligny Alain Grandpierre et de Monsieur le Maire, afin d'évoquer le dossier IRSTE. Suite au rendez-vous, le projet de délocalisation d'IRSTE a été bloqué, et des plans de modernisation des locaux et de valorisation du site vont être étudiés. Madame la Vice-Présidente de la Région Centre sera en charge de mener ces différentes études visant à pérenniser le site. Monsieur le Maire précise qu'il convient tout de même de rester vigilant, car le projet de délocalisation n'a pas été définitivement supprimé.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mercredi 03 février à Pressigny-les-Pins.
- Concernant le projet de fusion des Communautés de Communes de Châtillon-Coligny, de Lorris et de Bellegarde, une réunion avec l'ensemble des conseillers communautaires a eu lieu à Lorris le 21 janvier dernier. Les Présidents des trois intercommunalités ont présenté un état des lieux des différentes compétences exercées par les trois structures.
- Les travaux d'aménagement extérieur de l'Espace des Etangs sont actuellement en cours. La mise en service du bâtiment sera vraisemblablement retardée, suite à un problème rencontré sur le lot électricité.

DECISIONS FINANCIERES

Suite à l'effondrement partiel de la canalisation d'eaux usées Rue le Brecq, des travaux en urgence visant à rétablir le fonctionnement du réseau vont être réalisés pour un montant de 12 193.49 € HT soit 14 632.19 € TTC.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Les Communes et établissements publics doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation est transcrit dans un Document Unique.

Pour réaliser le Document Unique, la Commune a passé convention avec le Centre de Gestion du Loiret. Le coût de sa réalisation est de 2 797.52 euros. Une subvention du Fonds National de Prévention de la CNRACL a été obtenue pour un montant de 2 720 euros.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des actions préventives et/ou correctives réalisées, des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Le Document Unique et le plan d'actions préventives et/ou correctives qui en découle ont été présentés pour avis au Comité Technique, qui a émis un avis favorable de principe pour tout document unique élaboré par un assistant de prévention du Centre de Gestion.

Ils ont également été présentés à la Commission du Personnel le 13 janvier 2016.

Ces précisions étant apportées, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de valider le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le plan d'actions qui en découle.

2/ Mise à jour de la délibération relative aux taux de promotion d'avancement de grade

Le Conseil Municipal avait défini en 2008 un taux de promotion d'avancement de grade à 100 %.

Le Centre de Gestion nous a signalé que cette délibération nécessite une mise à jour, compte-tenu des différentes réformes qui sont intervenues, et qui ont modifié certains grades.

Il s'agit d'une délibération formelle, qui fixe un taux de promotion maximum, sans engager l'autorité territoriale à nommer les agents qui remplissent les conditions d'avancement de grade. En effet, les avancements de grade dépendent d'une part des besoins de la Collectivité et d'autre part de la valeur professionnelle des agents. De plus, seul le Conseil Municipal est compétent pour modifier le tableau des emplois de la Commune.

Ainsi, vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire en date du 03 février 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de définir un taux de promotion d'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des grades.

3/ Convention type de mise à disposition de matériel et de personnel

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention de mise à disposition de matériel et de personnel.

Ce projet de convention a été établi afin de répondre aux demandes ponctuelles des Communes membres de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny, qui pourraient solliciter le prêt de matériel technique et de personnel, et de régler les conditions de mise à disposition.

Ce projet a été examiné par la Commission du personnel lors de sa réunion le 13 janvier 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention type de mise à disposition de matériel et de personnel,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec les Communes membres de la Communauté de Communes de Châtillon- Coligny lors d'éventuelles demandes d'intervention.

Au cours des débats, Monsieur le Maire précise que cette convention fait suite à la demande de la Commune de La Chapelle sur Aveyron qui a sollicité le prêt de la nacelle de la Commune pour la mise en place de ses illuminations de Noël.

Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir si la convention prend en compte l'obsolescence du matériel communal. Monsieur le Maire précise qu'il a été procédé à un lissage des coûts de matériel et de personnel, et que certains engins communaux sont très peu utilisés tout au long de l'année par les services techniques.

4/ Convention d'achat d'eau entre la Commune de Nogent sur Vernisson, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Boismorand et Véolia Eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que quatre lieux-dits de la Commune (Les Sacrés, les Blaivonnes, les Caillats et le Petit Pellerin) ne peuvent être directement alimentés par le réseau d'eau potable de la Commune. Leur alimentation est assurée à partir du réseau du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Boismorand – Les Choux – Langesse.

Une convention d'achat d'eau, conclue entre la Commune de Nogent sur Vernisson, le Syndicat des Eaux de Boismorand et Véolia Eau, a été signée en 2002 et est annexée au contrat d'affermage du service des Eaux de la Commune.

Cette convention tripartite, qui définit les droits et obligations des trois parties en présence, nécessite aujourd'hui d'être réactualisée, afin de préciser les points suivants :

- la propriété de la canalisation actuelle d'eau potable, qui dessert les lieux-dits suivants : Les Sacrés, Les Blaivonnes et Les Caillats,
- les conditions actuelles et futures d'alimentation et de facturation du lieu-dit Le Petit Pellerin,
- la mise à jour du prix de vente de l'eau pour les quatre lieux-dits concernés.

La mise à jour de la convention a été élaborée en partenariat avec le Syndicat des Eaux et Véolia Eau, et présentée à la Commission Eau et Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur à signer la Convention d'achat d'eau entre la Commune de Nogent sur Vernisson, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Boismorand – Les Choux – Langesse , et Véolia Eau.
- PREND NOTE qu'un avenant au contrat d'affermage pour le service des eaux de la Commune devra être établi lorsque la Convention entrera en vigueur.

5/ DETR 2016 Programme de rénovation de trottoirs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de rénovation de trottoirs, préconisé en 2016 par la Commission Travaux.

Ces travaux de rénovation ont fait l'objet d'une nouvelle estimation à hauteur de 45 990.50 € HT, et pourraient bénéficier d'une part d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, d'autre part de l'aide à la voirie dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour un montant de 45 990.50 € HT, tel qu'il suit :

Dépenses		Recettes	
Rénovation des trottoirs	45 990.50 €	Subventions	36 792.40 €
<i>Rue Le Brecaq</i>	<i>42 201.00 €</i>	<i>DETR 2016</i>	<i>13 797.15 €</i>
<i>Rue R. Picault</i>	<i>3 789.50 €</i>	<i>Amendes de Police</i>	<i>22 995.25 €</i>
		Autofinancement	9 198.10 €
Total des dépenses	45 990.50 €	Total des recettes	45 990.50 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions d'une part dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016, à hauteur de 30 % soit un montant de 13 797.15 euros, d'autre part dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police à hauteur de 50 % soit un montant de 22 995.25 euros,

- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2016.

Au cours des débats, Monsieur le Maire précise que le plan de financement prévisionnel approuvé en décembre 2015 et présenté à la Sous-Préfecture lors de la demande de subvention avait été réalisé sur la base d'une estimation administrative, qui a été refusé par les services préfectoraux. Il convient donc de mettre à jour le plan de financement sur la base des devis obtenus.

Monsieur Philippe MOREAU souhaite savoir si les travaux prévoient la mise en place d'une signalétique visant à réglementer le stationnement. Monsieur le Maire précise qu'il faudra l'envisager.

6/ DETR 2016 Programme de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, préconisé en 2016 par la Commission Eau et Assainissement.

Ces travaux ont fait l'objet de nouvelles estimations :

- Viabilisation du terrain du futur Centre d'Incendie et de Secours : 35 422,84 euros HT

- Renouvellement de la canalisation d'eaux usées Rue du 11 novembre : 168 204.93 euros HT

et pourraient bénéficier de subventions, attribuées d'une part dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, d'autre part par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel d'un montant de 203 627.77 euros HT, comme suit :

Dépenses		Recettes	
Renouvellement canalisation EU	168 204.93 €	Subventions	91 187.02 €
<i>Travaux</i>	<i>168 204.93 €</i>	<i>DETR 2016 (20 % sur le global)</i>	<i>40 725.55 €</i>
		<i>Agence de l'Eau</i>	<i>50 461.47 €</i>
		<i>(30% sur le renouvellement de la canalisation EU)</i>	
Viabilisation Terrain du SDIS	35 422.84 €	Autofinancement	112 440.75 €
<i>Travaux Extension réseau EU</i>	<i>35 422.84 €</i>	<i>Avance Agence de l'Eau (taux 0)</i>	<i>33 640.98 €</i>
		<i>(20 % sur le renouvellement de la canalisation EU)</i>	
Total des dépenses	203 627.77 €	Total des recettes	203 627.77 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 à hauteur de 20 % soit un montant de 40 725.55 euros, pour l'ensemble des travaux du programme,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour les travaux de renouvellement de canalisation, une subvention à hauteur de 30 % soit un montant de 50 461,47 euros, et une avance à taux zéro à hauteur de 20 % soit un montant de 33 640.98 euros,
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget Eau et Assainissement 2016.

Au cours des débats, Monsieur le Maire précise que le plan de financement prévisionnel approuvé en décembre 2015 et présenté à la Sous-Préfecture lors de la demande de subvention avait été réalisé sur la base d'une estimation administrative, qui a été refusé par les services préfectoraux. Il convient donc de mettre à jour le plan de financement sur la base des devis obtenus.

De plus, la pré-étude des travaux a permis d'envisager une solution moins onéreuse pour la viabilisation du terrain du futur centre d'incendie et de secours. Concernant le renouvellement de la canalisation rue du 11 novembre, la solution envisagée initialement ne sera pas réalisable, en raison des contraintes techniques du site, et obligera la Commune à implanter la nouvelle canalisation au milieu de la chaussée, ce qui entraînera des coûts supplémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe MOREAU signale qu'une erreur s'est glissée dans la Feuille concernant la date de la soirée Choucroute organisée par l'AEBN. Messieurs Jean-Luc LAUVERJAT et Jean-Paul PINAUD vérifieront le document.

Monsieur Philippe MOREAU souhaite connaître les actions envisagées pour réduire la vitesse des automobilistes au Baugé, et si la mise en place de ralentisseurs à proximité des trois abribus peut être réalisée. Monsieur le Maire précise que la Gendarmerie organise des contrôles de vitesse inopinés, et que la solution des ralentisseurs sera étudiée.

Monsieur Philippe MOREAU souhaite savoir si des actions de communication auprès de la population sont envisagées afin de l'informer de la future fusion des Communautés de Communes. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la feuille de route n° 1, réalisée par le Comité de Pilotage en charge de la fusion, a été diffusée à la population en fin d'année, mais reconnaît que ce document n'est pas forcément très adapté. Il ajoute que la population n'est pas par ailleurs suffisamment informée sur les actions de la Communauté de Communes actuelle. Il précise qu'une réunion spécifique pour les conseillers municipaux sera prochainement organisée, et envisage des réunions publiques thématiques, en fonction des transferts de compétences qui seront réalisés, à destination de la population. Mesdames Dominique DENIS et Maryse TRIPIER proposent de le faire sous la forme de réunions de quartier. Monsieur le Maire invite également les conseillers municipaux à prendre connaissance des comptes-rendus du comité de pilotage qui leur sont transmis régulièrement, et de lui faire remonter leurs éventuelles interrogations.

Madame Sophie MALGOURIS signale que la gare était de nouveau fermée. Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE précise que la personne qui s'occupe du guichet a, à priori, dû intervenir sur une autre gare. Monsieur le Maire interpellera de nouveau la SNCF sur ce problème récurrent.

Madame Monique PIOT souhaite connaître les actions envisagées pour le soutien au commerce local, suite à la fermeture de plusieurs commerces en centre-bourg. Monsieur le Maire n'exclue pas une réflexion à ce propos. Il informe le Conseil Municipal du problème rencontré au Baugé avec un boulanger ambulant et du travail réalisé avec le policier municipal, de l'ouverture prochaine d'une agence d'aide à domicile, rue Aristide Briand, et d'une demande présentée par un poissonnier ambulant.

Madame Monique PIOT signale le stationnement d'un camion, avenue Tribout, près du passage à niveau, sur un sol peu stabilisé. Une action sera menée afin de résoudre ce problème, ainsi que le stationnement des bus. Monsieur le Maire informe que l'entreprise Faurécia va modifier

prochainement ses flux d'entrée et de sortie de camions PL, ce qui va entraîner une hausse de la circulation sur l'avenue de la gare (40 à 45 PL par jour).

Madame Isabelle CAILLEAU souhaite savoir quand sera retiré l'échafaudage sur le château d'eau. Monsieur le Maire précise que celui-ci a été installé par les opérateurs téléphoniques, afin d'assurer la continuité du service pendant la durée des travaux de réhabilitation. Un courrier sera réalisé aux opérateurs concernés afin de solutionner le problème.

Fin de séance : 21h15

Membres du Conseil Municipal présents lors de la séance du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2016			
Michel LE ROUX	Eliane COGNOT	Jean-Paul PINAUD	Jean-Luc LAUVERJAT
Bernadette CORJON	Jean-Marc SECQUEVILLE	Simone TOUCHARD	Jean-Loup OUDIN
Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE	Gratiane DES DORIDES	Jean-Luc PICARD
Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE	Raul DA SILVA BRAS
Dorothée GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER	Philippe MOREAU
Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEO	